

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat général

Modalités de passation des épreuves terminales d'enseignements de spécialité : modification

NOR : MENE2226770N

note de service du 29-9-2022

MENJ - DGESCO A2-1

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs et à la vice-rectrice ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs ; aux formateurs et formatrices

La présente note de service modifie les notes de service relatives à l'épreuve terminale des enseignements de spécialité arts, histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, numérique et sciences informatiques et sciences de la vie et de la Terre de la voie générale. Elle est applicable à compter de la session 2023 du baccalauréat.

1. Arts

La note de service du 15 juillet 2021 relative à l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité arts est modifiée comme suit :

1.1. Dans la partie I, intitulée « Déroulement et notation pour chaque enseignement artistique », au point 6 relatif à l'enseignement artistique musique, au premier alinéa de la partie « Modalités de l'épreuve », les mots rédigés comme suit :

« tandis que le candidat individuel est accompagné d'au moins un de ses partenaires chanteur ou instrumentiste »

sont remplacés par les mots :

« tandis que le candidat individuel peut être accompagné d'un de ses partenaires chanteur ou instrumentiste » ;

1.2. Dans la partie III, intitulée « Candidats individuels ou issus des établissements scolaires hors contrat d'association avec l'État », après les mots « pour laquelle la prestation est individuelle »

sont insérés les mots :

« , excepté pour la musique où le candidat peut être accompagné par un de ses partenaires instrumentiste ou chanteur ».

2. Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

La note de service du 11 février 2020 relative à l'épreuve de l'enseignement de spécialité histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques de la classe de terminale de la voie générale est modifiée comme suit :

Dans la partie intitulée « Épreuve écrite », au paragraphe intitulé « Structure » :

2.1. Après les mots « L'épreuve est composée de deux exercices notés chacun sur 10 points :

- une dissertation ; »

sont insérés les mots :

« le candidat a le choix entre deux sujets, portant chacun sur un thème distinct du programme ; » ;

2.2. Après les mots « une étude critique d'un (ou deux) document(s) »

sont insérés les mots :

« , portant sur un thème qui n'est celui d'aucun des deux thèmes des sujets de dissertation » ;

2.3. La phrase « Les deux exercices ne peuvent porter sur le même thème. »

est supprimée.

3. Numérique et sciences informatiques

La note de service du 11 février 2020, complétée par la note de service du 12 juillet 2021 et relative à l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité numérique et sciences informatiques de la classe de terminale de la

voie générale, est modifiée comme suit :

Dans le titre « 1. Partie écrite », le paragraphe « Modalités » rédigé comme suit :

« La partie écrite consiste en la résolution de trois exercices permettant d'évaluer les connaissances et les capacités attendues conformément aux programmes de première et de terminale de la spécialité. Chaque exercice est noté sur 4 points.

« Le sujet propose cinq exercices, parmi lesquels le candidat choisit les trois qu'il traitera. Ces cinq exercices permettent d'aborder les différentes rubriques du programme, sans obligation d'exhaustivité. Le sujet comprend obligatoirement au moins un exercice relatif à chacune des trois rubriques suivantes : traitement de données en tables et bases de données ; architectures matérielles, systèmes d'exploitation et réseaux ; algorithmique, langages et programmation. »

est remplacé par la phrase ainsi rédigée :

« Le sujet comporte trois exercices indépendants les uns des autres, qui permettent d'évaluer les connaissances et compétences des candidats. ».

4. Sciences de la vie et de la Terre

La note de service du 11 février 2020, complétée par la note de service du 12 juillet 2021 et relative à l'épreuve de l'enseignement de spécialité sciences de la vie et de la Terre de la classe de terminale de la voie générale, est modifiée comme suit :

Dans la partie intitulée « Épreuve orale de contrôle », au premier alinéa, les mots « de l'ensemble du programme de spécialité du cycle terminal » sont remplacés par les mots : « de l'ensemble du programme de spécialité de terminale », et les mots « dans le cadre du programme du cycle terminal » sont remplacés par les mots : « dans le cadre du programme de terminale ».

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,

Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,

La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat général

Programme d'examen des épreuves terminales des enseignements de spécialité de la voie générale - à compter de la session 2023

NOR : MENE2227884N

note de service du 29-9-2022

MENJ - DGESCO – A2-1

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs et à la vice-rectrice ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs ; aux formateurs et formatrices

La présente note de service définit, enseignement de spécialité par enseignement de spécialité, les parties du programme sur lesquelles les candidats peuvent être interrogés lors des épreuves terminales de spécialité. Elle synthétise les dispositions publiées au Bulletin officiel spécial n° 2 du 11 février 2020, au Bulletin officiel n° 30 du 29 juillet 2021 et au Bulletin officiel n° 15 du 14 avril 2022, qu'elle complète par de nouvelles dispositions. Elle est applicable à compter de la session 2023 du baccalauréat. Le resserrement des parties des programmes des enseignements de spécialité pouvant être évaluées lors des épreuves terminales, présenté dans cette note de service, vise à tenir compte du calendrier scolaire et de la temporalité des procédures liées à l'entrée dans l'enseignement supérieur.

1. Enseignement de spécialité arts

Lors de l'épreuve terminale dans l'enseignement de spécialité arts, les candidats sont évalués sur le programme limitatif national régulièrement renouvelé.

Arts du cirque

En arts du cirque, le programme limitatif comporte deux éléments à travailler pour l'épreuve terminale de spécialité.

Arts plastiques

En arts plastiques, concernant les œuvres, thèmes, questions de référence retenus pour le baccalauréat, seule une des œuvres associées constitue le support d'examen. La publication annuelle des œuvres, thèmes, questions de référence précise, pour les sessions à venir, l'œuvre qui est le support d'examen.

Cinéma-audiovisuel

En cinéma-audiovisuel, sur les trois œuvres cinématographiques ou audiovisuelles du programme limitatif, deux seulement, avec les questionnements qui y sont associés, sont supports de l'épreuve terminale de spécialité. Le programme limitatif précise les œuvres qui peuvent être support de l'examen pour chaque session.

Danse

En danse, le programme limitatif comporte deux éléments à travailler pour l'épreuve terminale de spécialité.

Histoire des arts

En histoire des arts, pour la partie écrite de l'épreuve, le candidat a le choix entre trois sujets correspondant à chacune des trois questions du programme limitatif. La partie orale de l'épreuve prend appui sur un dossier consistant en deux portfolios numériques préparés et apportés par le candidat.

Musique

En musique, le programme limitatif précise, pour les œuvres imposées étudiées tout au long de l'année scolaire, les extraits particuliers qui peuvent être le support de l'épreuve terminale de spécialité.

Théâtre

En théâtre, le programme limitatif comporte deux questions renouvelables par moitié tous les ans.

2. Enseignement de spécialité biologie-écologie

Pour l'épreuve terminale dans l'enseignement de spécialité biologie-écologie, le programme d'examen fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel du ministre chargé de l'agriculture.

3. Enseignement de spécialité éducation physique, pratiques et culture sportives (EPPCS)

Thématique « L'expression des sentiments »

- *Axe d'étude 1 : L'expression des sentiments dans la vie quotidienne*
- *Axe d'étude 2 : L'expression des sentiments dans la chanson créole*

Occitan-langue d'oc

Lors de l'épreuve terminale dans l'enseignement de spécialité LLCER en occitan-langue d'oc, les candidats sont évalués sur les thématiques suivantes du programme de la classe de terminale :

Thématique « L'amour en ses états »

- *Axe d'étude 1 : L'amour au temps des troubadours*
- *Axe d'étude 2 : L'amour et ses figures*

Thématique « Les lieux du pouvoir »

- *Axe d'étude 1 : Les territoires du pouvoir*
- *Axe d'étude 2 : Langues et pouvoir*

Thématique « S'adapter au monde »

- *Axe d'étude 2 : Anciens et nouveaux usages de l'occitan*
- *Axe d'étude 3 : S'approprier le progrès technique*

Tahitien

Lors de l'épreuve terminale dans l'enseignement de spécialité LLCER en tahitien, les candidats sont évalués sur les thématiques suivantes du programme de la classe de terminale :

Thématique « Formes et fonctions de la parole »

- *Axe d'étude 1 : Oralité, art oratoire*
- *Axe d'étude 3 : La parole dans l'espace public et dans l'espace privé*

Thématique « Corps et rapport au monde »

- *Axe d'étude 1 : Corps et dimension sacrée*
- *Axe d'étude 3 : Les rituels du corps*

Thématique « Identité, altérité »

- *Axe d'étude 1 : Une identité mā'ohi ?*
- *Axe d'étude 3 : Famille(s), communautés, groupes religieux et politiques*

8. Enseignement de spécialité mathématiques

Lors de l'épreuve terminale dans l'enseignement de spécialité mathématiques, les candidats peuvent être évalués sur les parties suivantes du programme de la classe de terminale :

Partie « Algèbre et géométrie », uniquement les items suivants :

- Manipulation des vecteurs, des droites et des plans de l'espace
- Orthogonalité et distances dans l'espace
- Représentations paramétriques et équations cartésiennes

Partie « Analyse », uniquement les items suivants :

- Suites
- Limites des fonctions
- Compléments sur la dérivation
- Continuité des fonctions d'une variable réelle
- Fonction logarithme
- Primitives, équations différentielles, à l'exclusion du contenu suivant :
 - équation différentielle $y' = ay$, où a est un nombre réel ; allure des courbes. Équation différentielle $y' = ay + b$

Partie « Probabilités », uniquement l'item suivant :

Succession d'épreuves indépendantes, schéma de Bernoulli

Partie « Algorithmique et programmation » dans sa totalité

9. Enseignement de spécialité numérique et sciences informatiques

Lors de l'épreuve terminale dans l'enseignement de spécialité numérique et sciences informatiques, les candidats peuvent être évalués sur les parties suivantes du programme de la classe de terminale :

Rubrique « Structures de données », uniquement les items suivants :

- Structures de données, interface et implémentation
- Vocabulaire de la programmation objet : classes, attributs, méthodes, objets
- Listes, piles, files : structures linéaires. Dictionnaires, index et clé
- Arbres : structures hiérarchiques. Arbres binaires : nœuds, racines, feuilles, sous-arbres gauches, sous-arbres droits

Rubrique « Bases de données », uniquement les items suivants :

- Modèle relationnel : relation, attribut, domaine, clef primaire, clef étrangère, schéma relationnel
- Base de données relationnelle
- Langage SQL : requêtes d'interrogation et de mise à jour d'une base de données

Rubrique « Architectures matérielles, systèmes d'exploitation et réseaux », uniquement les items suivants :

- Gestion des processus et des ressources par un système d'exploitation
- Protocoles de routage

Rubrique « Langages et programmation », uniquement les items suivants :

- Récursivité
- Modularité
- Mise au point des programmes. Gestion des bugs

Rubrique « Algorithmique », uniquement les items suivants :

- Algorithmes sur les arbres binaires et sur les arbres binaires de recherche
- Méthode « diviser pour régner »

10. Enseignement de spécialité physique-chimie

Lors de l'épreuve terminale dans l'enseignement de spécialité physique-chimie, les candidats peuvent être évalués sur les parties suivantes du programme de la classe de terminale :

Contenu disciplinaire « Constitution et transformations de la matière », uniquement les items suivants :

- *Déterminer la composition d'un système par des méthodes physiques et chimiques (totalité des notions) :*
 - Modéliser des transformations acide-base par des transferts d'ion hydrogène H⁺
 - Analyser un système chimique par des méthodes physiques
 - Analyser un système par des méthodes chimiques
- *Modéliser l'évolution temporelle d'un système, siège d'une transformation (uniquement les notions relevant de la partie suivante) :*
 - Suivre et modéliser l'évolution temporelle d'un système siège d'une transformation chimique (uniquement la partie suivante) :
 - Suivi temporel et modélisation macroscopique
- *Prévoir l'état final d'un système, siège d'une transformation chimique (uniquement les notions relevant des parties suivantes) :*
 - Prévoir le sens de l'évolution spontanée d'un système chimique (uniquement les parties suivantes) :
 - État final d'un système siège d'une transformation non totale : état d'équilibre chimique
 - Modèle de l'équilibre dynamique
 - Quotient de réaction Q_r
 - Système à l'équilibre chimique : constante d'équilibre $K(T)$
 - Critère d'évolution spontanée d'un système hors équilibre chimique
 - Transformation spontanée modélisée par une réaction d'oxydo-réduction
 - Oxydants et réducteurs usuels
 - Comparer la force des acides et des bases
- *Élaborer des stratégies en synthèse organique (uniquement les notions relevant des parties suivantes)*
 - Structure et propriétés
 - Optimisation d'une étape de synthèse

Contenu disciplinaire « Mouvement et interactions », uniquement les items suivants :

- *Décrire un mouvement*
- *Relier les actions appliquées à un système à son mouvement*

Contenu disciplinaire « L'énergie : conversions et transferts », uniquement les items suivants :

- *Décrire un système thermodynamique : exemple du modèle du gaz parfait*
- *Effectuer des bilans d'énergie sur un système : le premier principe de la thermodynamique (uniquement les notions relevant des parties suivantes)*
 - Énergie interne d'un système. Aspects microscopiques
 - Premier principe de la thermodynamique. Transfert thermique, travail
 - Capacité thermique d'un système incompressible. Énergie interne d'un système incompressible
 - Modes de transfert thermique. Flux thermique. Résistance thermique

Contenu disciplinaire « Ondes et signaux », uniquement les items suivants :

- *Caractériser les phénomènes ondulatoires (uniquement les notions relevant des parties suivantes)*
 - Intensité sonore, intensité sonore de référence, niveau d'intensité sonore. Atténuation (en dB)
 - Diffraction d'une onde par une ouverture : conditions d'observation et caractéristiques. Angle caractéristique de diffraction
 - Interférences de deux ondes, conditions d'observation. Interférences constructives, Interférences destructives